

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DPE 44 Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2014.

Mme Célia BLAUEL et M. Mao PENINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet en délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL et Monsieur Mao PENINO au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2014 est approuvé.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO